



CHARTRE ENVIRONNEMENT

La société **ContainerZ** se considère comme responsable de l'impact de ses activités sur l'environnement et souhaite en amoindrir le poids pour les générations présentes comme pour les générations futures.

Dans cette optique, la société ContainerZ souhaite s'impliquer et impliquer tous ses salariés dans des attitudes environnementales vertueuses :

- Respect des législations environnementales en vigueur,
- Traitement des déchets et recyclage,
- Maîtrise du traitement des produits dangereux,
- Information des personnels.

Mise en œuvre de la politique environnement

La Direction est responsable de la définition et de la mise en œuvre de la politique environnementale.

La Direction est chargée de s'assurer de la compréhension de la politique environnementale en communiquant au travers de messages et d'interventions lors de réunions d'informations regroupant tout ou partie du personnel.

La mise en œuvre, l'entretien et l'amélioration de la politique environnementale sont assurés par le comité de direction, qui lors d'une Revue de Direction, fait la synthèse des tableaux de suivi des indicateurs adéquats, des audits internes et leurs suivis, et de l'efficacité des actions correctives et préventives.

Fait à Marseille, le 1^{er} novembre 2013

Eric Benson / Stéphane Berraoui
Gérants de la SAS ContainerZ